



PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DU CONGÉ SOLIDAIRE®



FORMATION D'ADULTES

APPUI ÉDUCATIF

ÉCOVOLONTARIAT

TABLE DES MATIÈRES



PRÉSENTATION	3
SCHEMA DU PROTOCOLE DU CONGÉ SOLIDAIRE	4
LA MISSION	5
Missions de renforcement de capacité : formation des adultes, audit et conseil	5
Soutien scolaire et animation socio-éducative.	5
Protection de l'environnement	6
IDENTIFICATION DES PARTENAIRES ET DES PROJETS	7
Sélection du partenaire local	7
Sélection du projet	7
Elaboration de la fiche projet	8
Contenu requis	8
Critères de sécurité	8
La convention de partenariat	8
L'appui aux partenaires	9
Evaluation	9
LE PARCOURS DU VOLONTAIRE	10
Qui sont les volontaires ?	10
Volontaires Entreprise	10
Volontaires individuels	11
Du candidat au volontaire	11
Candidature	11
Validation de la candidature	11
La préparation au départ	11
Sur le terrain	12
L'accompagnement au retour	12
Coût de la mission	12
Les coûts fixes des missions pris en charge par PU (et couverts par le financement des entreprises ou les dons individuels)	12
Les frais variables en fonction de la mission pris en charge par le volontaire	13
LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE MESURE D'IMPACT	14
Evaluation de fin de mission	14
Evaluation différée (à 3, 6 ou 9 mois) et mesure de l'impact de nos missions	15
Conclusion	16
ANNEXES	17



Présentation

Planète Urgence, fondée en 2000 autour du modèle original d'engagement le « Congé Solidaire », est une association française de Solidarité Internationale reconnue d'utilité publique en 2009, qui permet à chaque entreprise ou collectivité et à chaque citoyen d'apporter son appui à des projets créés et gérés par des acteurs locaux, partout dans le monde.

Au travers du programme Congé Solidaire, Planète Urgence a choisi de permettre à des citoyens du Nord, non professionnels de l'humanitaire ou de l'aide au développement, de transmettre leurs compétences personnelles ou professionnelles, au cours de missions courtes (de 2 à 4 semaines), en participant à des projets initiés par des acteurs locaux du développement dans les pays du Sud (associations, coopératives, groupements villageois, d'artisans ou de femmes, réseaux éducatifs et scientifiques). En effet, souvent, la détermination de nombreux acteurs issus de la société civile bute sur un manque de ressources et notamment de formation initiale ou continue. Le Congé Solidaire permet alors d'apporter le coup de pouce manquant.

Le Congé Solidaire est né de la conviction des dirigeants de Planète Urgence que les entreprises du Nord ont un rôle à jouer pour réduire les grands déséquilibres qui persistent entre le Nord et le Sud. Ainsi, depuis sa création, Planète Urgence propose aux entreprises de financer les missions de leurs salariés, qui partent sur leur temps libre, et de devenir ainsi des acteurs engagés de la coopération et de la solidarité internationale.

Pour autant, les missions du Congé Solidaire sont également accessibles à des artisans, des seniors actifs, des professionnels indépendants, des agents de collectivités locales et, de façon générale, à toute personne disposant de temps libre et souhaitant partager un savoir-faire utile avec les porteurs de projets des pays en développement.

Par ailleurs, en donnant l'opportunité à ceux qui s'engagent avec Planète Urgence d'appréhender concrètement les problématiques de développement, les missions sont l'expression d'une forme innovante de solidarité entre les peuples du Nord et du Sud.

Pour rendre possible ce type d'intervention, Planète Urgence a élaboré et perfectionné depuis 10 ans un protocole précis qui est la marque de fabrique du Congé Solidaire. Ce protocole implique à différentes étapes les « partenaires locaux », les « volontaires », et les « entreprises partenaires » s'il s'agit de missions financées par elles. Cette structuration du processus et l'implication des parties sont indispensables pour garantir le succès des missions des volontaires, l'aboutissement des projets de nos partenaires locaux, afin d'avoir un réel impact sur le développement économique et social des populations porteuses de projets.

Les missions Congé Solidaire s'appliquent à trois domaines principaux :

- **Le renforcement de capacité par la formation professionnelle des adultes ou le conseil,**
- **L'appui éducatif,**
- **La protection et la restauration de la biodiversité.**

Le Congé Solidaire en chiffres c'est :

11 pays d'intervention en Afrique, en Asie, en Amérique-Caraïbes, en Océanie et en France, dont 4 ont une délégation Planète Urgence (Cameroun, Mali, Madagascar et Bénin),

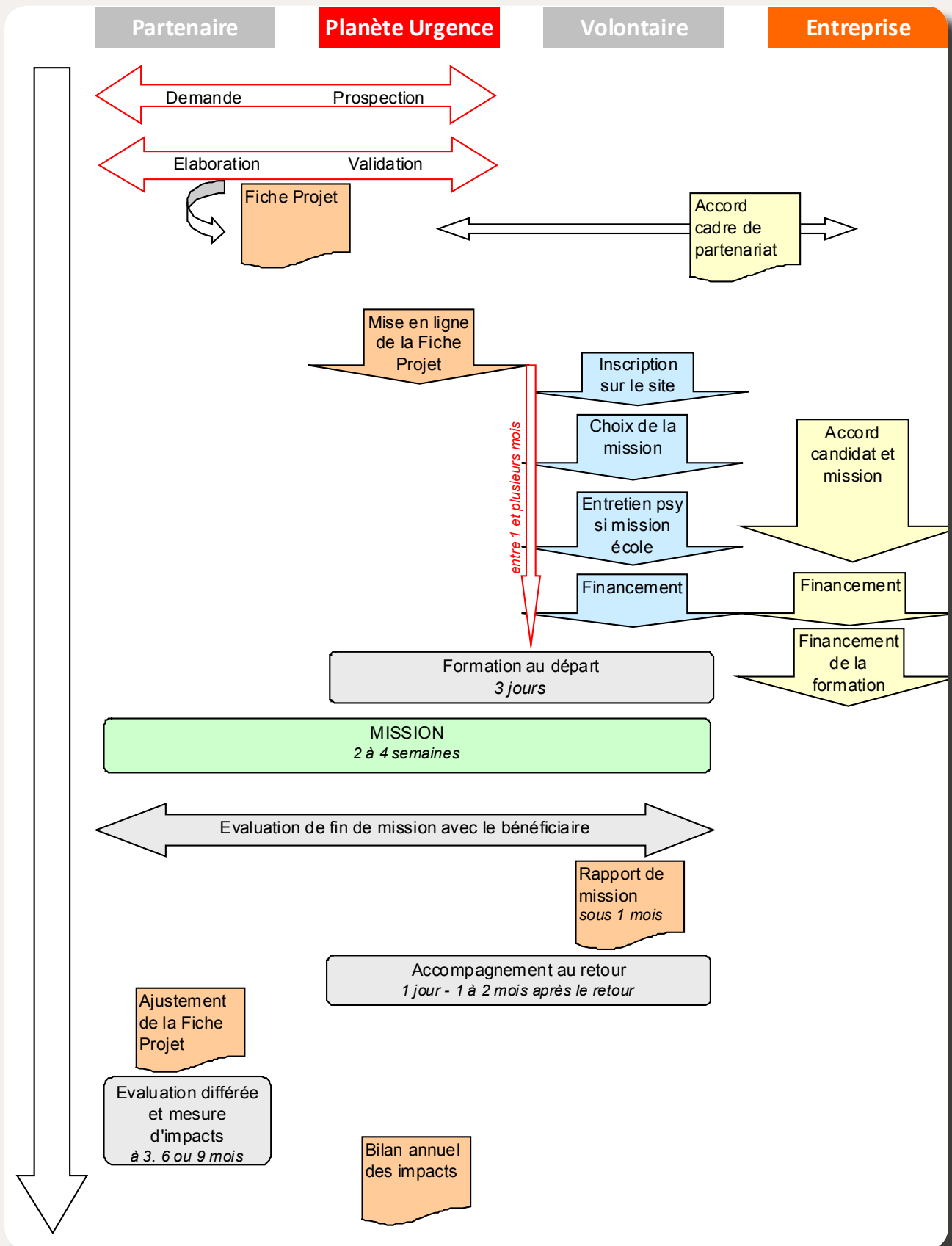
6 coordinateurs de missions avec un directeur des programmes officiant au siège, à Paris,

164 structures bénéficiaires qui ont reçu, en plus de l'appui humain, 160543€ de subventions en 2009

111 entreprises partenaires du Congé Solidaire depuis sa création,

Plus de 4 800 volontaires partis en mission depuis 2000, dont 817 départs en 2009 (60 % financés par les entreprises)

Schéma du protocole du Congé Solidaire



La mission



La mission est le cœur du programme Congé Solidaire. Comme elle est de courte durée (2 à 4 semaines), les étapes de préparation, le déroulement et les actions qui suivent ont fait l'objet d'un protocole détaillé, dans l'objectif d'assurer sa réussite, tant pour les bénéficiaires, le partenaire local sur le terrain que le volontaire.

En premier lieu, un certain nombre de principes directeurs ont été définis pour chacun des types de mission, renforcement de capacité, appui éducatif et éco-volontariat.

MISSIONS DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉ : FORMATION DES ADULTES, AUDIT ET CONSEIL

Il s'agit d'apporter les connaissances manquantes à une structure locale en la formant, à sa demande, à de nouvelles pratiques et savoir-faire ou en apportant une analyse et un audit qui éclairera le projet d'un regard nouveau.

Exemples de missions proposées sur le site :

- N°1285 / BÉNIN - Koussoukoingou (région de Natitingou) / Agriculture
- Formation en maraîchage et techniques de production agricole en faveur d'une association villageoise d'éco-tourisme.
- N°701 / BÉNIN - Natitingou / Marketing/ Commerce/ Promotion/ Qualité
- Formation en gestion marketing du personnel d'une coopérative d'épargne et de crédit.
- N°1345 / CAMEROUN - Yaoundé / Informatique spécialisée
- Formation en systèmes d'informations géographiques (SIG) et télédétection en faveur d'un programme de préservation de la forêt

Pour apporter le soutien demandé par la structure à son projet, plusieurs volontaires peuvent se succéder afin de parvenir à l'objectif initialement prévu. La transmission d'information entre les volontaires se fait grâce :

- à un tableau que le partenaire doit remettre au volontaire, tableau listant les bénéficiaires de sa mission et indiquant leur niveau dans le domaine de la formation dispensée et les formations déjà suivies,
- au rapport de mission, dont un schéma-type est fourni par Planète Urgence au volontaire, et qui décrit entre autres la façon dont la mission s'est déroulée, les compétences transmises et acquises, l'assiduité et le taux de présence des bénéficiaires, les exercices et outils utilisés, les conclusions et les étapes nécessaires dans le futur.

Ces outils permettent de réaliser un suivi du projet dans la durée, de définir la succession des missions en fonction de l'évolution des acquis et des besoins, et d'évaluer les impacts des apports des volontaires sur le projet lui-même.

SOUTIEN SCOLAIRE ET ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE

Les missions d'appui éducatif peuvent avoir pour objectif la redynamisation un espace éducatif (comme une bibliothèque), ou le soutien scolaire aux enfants en difficulté.

Exemples de missions proposées sur le site :

- N°1136 / MADAGASCAR - AMBANDRIKA / Animation
Animation socio-éducative dans le Centre Local d'Echanges Francophones d' Ambandrika.
- N°1233 / INDE - Pondichéry / Animation
Training on improvement of animation with children
- N°1293 / BÉNIN - Kounacogou, commune de Boukombé / Education
Ecole mobile de brousse dans les Ecoles Primaires Publiques de Koukouatchiengou, Kounacogou et Tawantchonta

Le protocole de ces missions s'appuie sur quelques principes :

- En milieu scolaire ou centre d'accueil, le volontaire intervient en faveur d'un groupe de 15 élèves maximum, parmi les moins doués en expression orale et écrite du français ou de l'anglais,
- Il faut que le français – ou l'anglais - soit une des langues d'enseignement dans le pays. Par exemple, le français est dans de nombreux pays d'Afrique la langue administrative,
- Les élèves sont sélectionnés parmi les plus faibles ; cette sélection est opérée par l'équipe pédagogique de l'établissement avant le début de la mission (en aucun cas le volontaire ne peut procéder au choix des enfants),
- Le groupe d'élèves doit comporter 3 à 4 «bons éléments», parce que, d'une part ils ont un effet d'entraînement sur le restant du groupe et, d'autre part, ils méritent eux aussi de profiter utilement de la mission du volontaire,
- Bien entendu, nous veillons également à une juste répartition entre filles et garçons au sein du groupe,
- Pour réaliser ce suivi, le volontaire remplit un tableau de suivi et de présence, qui permettra d'une part d'identifier les enfants qui ont bénéficié de la mission, leur niveau initial et ainsi de les suivre dans le temps ; et également d'établir des rapports et de suivre les impacts de ces missions à long terme.

Pour suivre les ateliers des volontaires, les enfants sont retirés de leur classe pendant les cours. Afin que l'enfant ne pâtisse pas de ces absences et suive le programme scolaire, les heures passées par l'enfant avec le volontaire seront rattrapées ensuite via une mobilisation accrue des instituteurs.

À son arrivée, le volontaire rencontre le directeur de l'école et les instituteurs pour finaliser les idées de thèmes pédagogiques et d'activités qu'il souhaite aborder avec les élèves. Une évaluation du niveau initial des élèves est menée par des exercices simples en vue d'une évaluation finale des progrès de chaque enfant : par exemple, savent-ils se présenter, reconnaître des couleurs, des animaux, épeler un mot, réciter l'alphabet, lire, compter et jusqu'à combien, etc. ? Participent-ils facilement ?

Ces petits tests initiaux sont réalisés par, ou en présence de l'instituteur. À la fin de la mission, un autre test reprenant les mêmes modalités est réalisé. Le volontaire aura cette fois-ci un avis consultatif : un enfant peut en effet réaliser un mauvais test de fin mais avoir pourtant montré des progrès lors de la mission (progrès seulement visibles par le volontaire).

Ces tests permettront de quantifier les progrès réalisés et donc l'utilité de la mission, mais serviront tout autant à l'école pour sélectionner quels élèves devront bénéficier d'une prochaine mission.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les interventions s'effectuent au travers d'appui opérationnel et financier en faveur de scientifiques ou de parcs nationaux dont les moyens sont limités.

Suivant les sites, les volontaires réalisent des missions orientées uniquement sur la protection de la biodiversité (comptage faunique, surveillance des habitats, mesures scientifiques de pollution ou de destruction) et alimentent ainsi en données précises les partenaires afin de faire avancer leurs travaux et/ou d'évaluer l'impact des actions de protection qu'ils mènent.

Identification des partenaires et des projets



Principe fondateur : Planète Urgence soutient des projets mis en œuvre dans des situations de vulnérabilité économique et sociale des populations, et/ou de destruction des milieux naturels ou de menaces pesant sur ces milieux.

L'identification des partenaires et des projets est le fruit :

- soit d'une demande qui est remontée au référent de PU sur le terrain ou au siège par une structure locale,
- soit d'une prospection initiée par le délégué ou le référent de PU sur le terrain pour trouver de nouveaux partenaires.

Les deux cas de figure sont possibles, mais la démarche de validation est la même.

SÉLECTION DU PARTENAIRE LOCAL

Premier principe : La structure bénéficiaire doit exprimer un besoin réel et avéré en formulant une demande écrite argumentée au Délégué ou Référent National de Planète Urgence.

Deuxième principe : La structure bénéficiaire ne pas avoir les ressources nécessaires pour accéder aux compétences proposées.

Ces structures peuvent être, suivant les domaines d'intervention :

- Des associations, des coopératives, des groupements villageois, d'artisans ou de femmes, des collectivités territoriales s'il s'agit de renforcement de capacité des acteurs économiques et sociaux,
- Des écoles rurales ou implantées dans les quartiers les plus pauvres des villes, s'il s'agit de soutien scolaire, ou des espaces éducatifs (comme des bibliothèques) choisis selon les mêmes critères ; ces missions se font toujours en lien avec des réseaux éducatifs existants (direction d'écoles, directions académiques),
- Des parcs nationaux en manque de subventions nationales et internationales ou des organismes scientifiques disposant de moyens limités, et qui ont un objectif affiché de protection de l'environnement et de la biodiversité tout en œuvrant au développement des communautés locales, pour les missions d'éco-volontariat.

SÉLECTION DU PROJET

Nous nous assurons auprès de la structure de la faisabilité du projet proposé et du respect des principes d'intervention suivants :

- **Principe de non-concurrence :** pour ne pas déstabiliser l'économie locale, les interventions des volontaires Planète Urgence ne doivent pas faire concurrence à un prestataire local si celui-ci peut fournir une prestation similaire à un prix

accessible au bénéficiaire,

- **Principe de non-substitution** : Planète Urgence ne se substitue pas aux acteurs du projet. Les volontaires apportent une aide ponctuelle qui vient en renfort d'une dynamique déjà existante,
- **Principe de non-portage** : les projets sont montés et portés par nos partenaires sur le terrain. En aucun cas, Planète Urgence n'est le porteur du projet dans le cadre du Congé Solidaire.

ELABORATION DE LA FICHE PROJET

La fiche projet va constituer le document de référence de la mission pour Planète Urgence, le partenaire local et le volontaire. En suivant une trame précise, le partenaire local a la responsabilité de la qualité et de l'exhaustivité de son contenu.

➤ CONTENU REQUIS

Dans la fiche projet, le partenaire décrit précisément:

- Le type d'appui souhaité (renforcement de capacité, appui éducatif, éco-volontariat), en ayant validé sa pertinence par rapport aux moyens d'action des bénéficiaires et sa faisabilité (technique, matérielle),
- Les bénéficiaires concernés : sexe, niveau de connaissance par rapport à la formation, langue, profession, utilisation possible de la formation,
- Sa structure : type, budget, membres, programmes, contraintes, partenariats existants,
- Le besoin identifié auquel la mission va répondre,
- Les résultats attendus et les critères d'évaluation et de mesure d'impact,
- Le profil souhaité du (des) volontaire(s),
- L'organisation prévue pour la mise en œuvre de la mission et l'accueil du volontaire (hébergement, repas, transport), les périodes d'intervention souhaitées.

➤ CRITÈRES DE SÉCURITÉ

Les lieux où se déroulent les missions doivent remplir des conditions de sécurité compatibles avec le statut des volontaires (non professionnels de l'aide au développement ou de l'humanitaire) :

- Zone sans conflits armés, stabilité politique,
- Accessibilité du lieu de la mission : transports en véhicules loués avec chauffeurs ou par des compagnies de bus reconnues pour leur fiabilité,
- Logements sécurisés et gardés,
- Zones couvertes par un réseau de téléphonie mobile,
- Proximité de centres de soin identifiés et accessibles.

De plus, Planète Urgence a souscrit pour chaque volontaire une assurance médicale et de rapatriement sanitaire en cas de besoin.

Toutefois, nous intervenons dans des pays de grande pauvreté et qui connaissent à ce titre de lourdes difficultés économiques et sociales. Aussi, pour veiller à la sécurité des volontaires en mission, Planète Urgence a mis en place des procédures de sécurité qui incluent la prévention, la surveillance et la réaction.

L'association accorde une attention particulière à la prévention. Elle repose principalement sur une bonne information et son partage entre acteurs et personnes ressources sur le terrain et en France. Pour ce faire, Planète Urgence est partie intégrante des réseaux d'information sur ces sujets : sur le terrain nos délégations entretiennent des relations étroites avec nos partenaires afin d'être toujours au fait des événements survenant dans le pays. De même, elles ont des échanges réguliers avec les organismes présents dans le pays: ONG, autorités locales de référence et forces locales de police, représentants de la France sur place (ambassade, consulats). Au siège, chaque coordinateur est chargé d'une veille constante sur les questions de sécurité.

Bien évidemment, afin de gérer les éventuelles situations de crises pouvant survenir sur le terrain (accidents, maladie, aléas...) nos équipes sont joignables chaque heure du jour et de la nuit, notamment grâce à un système de garde durant les week-ends.

En tout état de cause, si un événement de nature à compromettre la sécurité des volontaires survenait, les missions à venir seraient immédiatement annulées et les volontaires en cours de mission rapatriés.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Après avoir vérifié que les projets de nos partenaires sont bien compatibles avec notre démarche et témoignent d'une vision partagée de la solidarité internationale, nous établissons une convention de partenariat signée par le partenaire et Planète Urgence qui posera le cadre de l'intervention de nos volontaires (accueil et le suivi des volontaires, protocoles de sécurité à respecter, budgets des missions, attribution des subventions, processus d'évaluation...).

Une fois les projets sélectionnés, une fiche récapitulative apparaît sur le site, où les candidats peuvent consulter notre portefeuille de missions et choisir une destination en fonction de leurs compétences, de leurs souhaits et de leur contrainte calendaire.

L'APPUI AUX PARTENAIRES

Planète Urgence épaula ses partenaires de différentes manières. L'envoi de volontaires pour les aider à réaliser leurs projets en est la forme principale, l'apport des compétences étant totalement gratuit. Mais l'association octroie également des subventions en fonction du nombre de volontaires envoyés (elles sont en moyenne de 100 euros par volontaire, la somme variant en fonction du budget des missions et du pays).

Ces subventions ont pour objectif d'aider nos partenaires à évoluer et ne sont pas censées couvrir les dépenses courantes mais des dépenses d'investissement (dans le cas des missions écoles, il pourra s'agir de l'achat de bancs ou de tableaux). Afin de bénéficier de la subvention, le partenaire doit tout d'abord fournir à Planète Urgence un projet de dépenses ainsi qu'un texte explicatif justifiant l'utilisation de ces fonds. Une fois la subvention reçue, il devra fournir les justificatifs des dépenses effectives.

ÉVALUATION

Le partenaire est partie prenante du processus d'évaluation global tel que décrit dans le paragraphe 5. Il participe à l'élaboration des indicateurs et des critères d'évaluation, ainsi qu'aux différentes étapes d'évaluation définies dans le processus : il organise la réunion de débriefing de fin de mission avec le volontaire selon une trame type et y participe, il est chargé de réaliser l'évaluation différée.

Le parcours du volontaire



QUI SONT LES VOLONTAIRES ?

Il n'existe pas vraiment de « profil type » parmi les volontaires déjà partis avec Planète Urgence. Cependant, on peut donner quelques caractéristiques générales. Ainsi, l'on constate que les volontaires sont le plus souvent des femmes (60%). Ils(Elles) possèdent un bon, voire un très bon niveau d'études supérieures et assument des responsabilités importantes dans le cadre de leurs activités professionnelles. Plutôt jeunes (25/45 ans), ce sont des personnes ouvertes, passionnées, enthousiastes et souhaitant faire du bon travail. Revenus en France, ils s'avèrent majoritairement satisfaits de leur expérience et sont souvent prêts à recommencer. Leur engagement personnel nous oblige à rechercher les voies de l'excellence dans le fonctionnement de Planète Urgence, tant au siège de l'association que sur le terrain.

Les volontaires peuvent être soit des salariés d'entreprises (dénommés ici Volontaires Entreprise) avec lesquelles Planète Urgence a établi un partenariat, soit des personnes qui financent elles-mêmes leur mission (dénommés ici Volontaires Individuels).

➤ VOLONTAIRES ENTREPRISE

Ces volontaires sont recrutés par le biais de partenariats établis avec des entreprises, des fondations d'entreprise, des comités d'entreprise, ou des collectivités territoriales. Depuis sa création, Planète Urgence a signé des conventions de partenariat avec plus d'une centaine d'entreprises (par exemple : Bearing Point, La Poste, Logica, Cegos, Schneider Electric, PricewaterhouseCoopers, SFR, ou encore la Caisse des Dépôts).

Les entreprises partenaires décident elles-mêmes de leur processus de sélection de leurs salariés et des types de missions qu'elles financent. Elles signent ensuite un accord-cadre qui précise ces éléments et les conditions de financement. En finançant la mission de solidarité internationale de leurs collaborateurs bénévoles, l'employeur (entreprise, collectivité...) ou le comité ou la fondation cherchent en général à mobiliser l'ensemble du personnel autour d'un projet porteur de valeurs et de générosité. Parmi les bénéfices que l'employeur peut en attendre, on a pu relever : le renforcement du lien avec les collaborateurs autour de valeurs fortes, une amélioration de l'image (interne et externe), une expression originale de la responsabilité sociétale, un enrichissement de la culture d'entreprise, le développement des compétences des collaborateurs partis.

Dans le cadre de ces partenariats, Planète Urgence demande une prise en charge de 2 100 € pour couvrir les frais de mission. Ils peuvent être financés par l'employeur sur son budget ressources humaines, communication ou mécénat, par la fondation d'entreprise, par le biais du comité d'entreprise. Certains employeurs prennent à leur charge le coût du billet d'avion, d'autres le laissent à la charge du bénévole (qui peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % au titre de l'abandon de frais). Sur le montant total versé pour la mission de son salarié, l'entreprise peut elle bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (article 238 bis du code général des impôts).

➤ VOLONTAIRES INDIVIDUELS

À la recherche d'un engagement actif, ceux-ci se tournent vers Planète Urgence en ayant entendu parler du Congé Solidaire dans les médias, en ayant fait une recherche sur internet, ou par le bouche à oreille. En effet, Planète Urgence se fait connaître auprès du grand public par différents moyens :

- Le Site Internet www.planete-urgence.org (645 000 visiteurs par an pour 20 millions de pages consultées): il s'agit de notre support principal de communication,
- La lettre électronique Echange (50 000 abonnés),
- La newsletter bihebdomadaire Infos de la Planète,
- Des reportages dans les médias: télévision, journaux, radios,
- La participation à des événements locaux ou nationaux.

Pour pouvoir participer à une mission Congé Solidaire, un volontaire individuel doit devenir membre bienfaiteur de Planète Urgence et faire un don de 1 500 euros. Il recevra un reçu fiscal qui lui permettra de déduire 66 % du montant de son don de l'impôt sur le revenu de l'année de son départ, s'il en est redevable. Les frais variables (visa, vaccins, billets d'avion) qu'il engage pour partir peuvent faire l'objet d'un abandon de frais à l'association et ainsi faire également l'objet d'un reçu fiscal.

DU CANDIDAT AU VOLONTAIRE

➤ CANDIDATURE

Après avoir consulté les missions sur le site internet, les candidats sélectionnent 3 projets en fonction de leurs compétences et de leurs préférences. Ils remplissent ensuite une fiche de candidature via le site, qui sera traitée au siège. Après en avoir pris connaissance, les coordinateurs de mission entrent en contact avec le candidat, afin de s'assurer de son aptitude à mener à bien sa mission et de préparer son séjour.

Les critères de choix et les outils d'aide à la décision sont multiples, et dépendent du type de mission sur laquelle veut partir le candidat.

Ainsi plusieurs démarches peuvent être demandées au candidat :

- Quel que soit le type de mission, une lettre de motivation et un CV,
- S'il part sur une mission de formation d'adultes, il devra fournir également un CV,
- Enfin, s'il part sur une mission d'appui éducatif, le volontaire devra passer un entretien avec une psychologue partenaire de l'association.

➤ VALIDATION DE LA CANDIDATURE

La candidature fait l'objet d'une double validation : au siège d'abord, puis auprès du partenaire terrain qui reçoit le CV et la lettre de motivation ; ceci pour que la mission se passe pour le mieux et soit la plus fructueuse possible, tant pour le volontaire que pour le partenaire.

Concernant l'entretien avec la psychologue, Planète Urgence ne s'oppose jamais à la décision de la psychologue en cas d'invalidation du candidat, car il s'agit là d'un avis rendu par une professionnelle qualifiée. À ce titre et également pour des raisons de confidentialité, nous laissons le soin à la psychologue d'expliquer les raisons de son choix aux candidats si ceux-ci souhaitent les connaître.

En revanche, il est possible que nous nous opposions au départ d'un candidat validé, à la lumière de faits dont n'aurait pas eu connaissance la psychologue lors de l'entretien, comme par exemple un comportement inadapté lors des séances de préparation au départ. Enfin, il arrive également que la psychologue infirme le départ d'un candidat sur une mission éducation pour diverses raisons mais qu'elle ne contre-indique pas son repositionnement sur une mission d'un autre type (comme par exemple de l'éco-volontariat). Ces dossiers sont alors traités au cas par cas.

LA PRÉPARATION AU DÉPART

Une fois la candidature validée, la personne doit participer à une session de formation intitulée Programme d'Accompagnement au Départ (PAD) dispensée chez Planète Urgence. Cette formation se déroule sur trois jours (1 journée de préparation à distance, et 2 jours au siège) et alterne présentations et ateliers participatifs. **Elle a pour objectifs de :**

- Comprendre les bases de la Solidarité Internationale et du Développement Durable,
- Permettre au volontaire de situer dans un projet et de comprendre son rôle,
- Connaître Planète Urgence et ses objectifs,
- Appréhender le contexte de la mission avant de partir, sur place, au retour,
- Identifier les démarches et outils pédagogiques utiles pour la mission,

- Analyser les impacts de l'acte de donner et d'une charité inappropriée.

La session au siège permet également au volontaire de faire connaissance avec l'équipe de PU et les personnes avec lesquelles il partira. Le volontaire consulte également les rapports des missions précédentes, qui l'éclaireront sur le déroulement de sa mission ainsi que sur le niveau et les attentes des bénéficiaires (à moins bien sûr qu'il soit le premier à partir sur le projet). Le volontaire sera également mis en contact avec le partenaire local sur le terrain et avec son ou ses prédécesseurs et parfois à l'occasion des journées de formation lorsque ceux-ci souhaitent se rendre disponibles.

En ce qui concerne les **missions de soutien scolaire**, qui demandent des qualités pédagogiques et des compétences spécifiques, le volontaire aura à suivre un module supplémentaire avant la formation au départ, suivi d'un test destiné à mesurer son degré d'appropriation du sujet. Si les notes au test sont insuffisantes, le volontaire sera réorienté vers des missions plus accessibles.

Le volontaire devra également rédiger un projet pédagogique et le transmettre au coordinateur de mission avant son départ.

Enfin, quelle que soit la mission, le volontaire doit faire établir par son médecin traitant un certificat d'aptitudes à réaliser la mission choisie. Le médecin mentionnera si besoin est les prescriptions médicales éventuelles et/ou les contraintes particulières, ceci afin de permettre au coordinateur de la mission choisie de prévenir le référent sur le terrain.

SUR LE TERRAIN

En arrivant dans le pays d'intervention, le volontaire est accueilli par le référent (partenaire ou délégué suivant les destinations) et pris en charge pour la durée de sa mission, en ce qui concerne le transport vers la localité où se déroule la mission, l'hébergement et les repas, et le transport quotidien sur son lieu de travail.

Le premier jour, le volontaire rencontre généralement le partenaire qui a établi la fiche projet, pour finaliser ensemble les objectifs du programme, la présence des bénéficiaires, les outils et lieux mis à disposition, les horaires et jours de travail. Le volontaire exécute ensuite sa mission dans le cadre défini au préalable avec le coordinateur de mission et le partenaire ; il peut – il doit – en cas de difficulté, contacter son référent pour mettre en place les ajustements nécessaires à la réussite de la mission. À la fin de sa mission, il participe à une évaluation de sa mission avec le partenaire et les bénéficiaires ; à son retour, il doit rédiger, dans un délai d'un mois, un rapport de mission qui est transmis au coordinateur de mission et mis à disposition des volontaires partant sur le même projet ou sur des missions du même type.

Ainsi la continuité entre volontaires est-elle assurée, et l'état d'avancement du projet est-il mis à jour par les responsables PU terrain et siège.

L'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR

En permettant à des citoyens non professionnels de la solidarité internationale de partir en mission, Planète Urgence situe son action dans un échange Nord-Sud ; le terme échange implique donc que les volontaires reviennent enrichis et pourquoi pas changés. C'est d'ailleurs ce que les volontaires expriment dans la plupart des rapports de mission.

Afin de rendre le retour plus facile et d'aider les volontaires à capitaliser les apports de leur expérience, ils sont invités à participer à une journée de PAR (Programme d'Accompagnement au Retour). Lors de cette journée, les volontaires ont la possibilité d'échanger entre eux et avec des responsables de l'association, et ainsi de formaliser leurs ressentis, leurs impressions et de mener un travail introspectif. Le retour est parfois difficile, tant cette expérience peut représenter un bouleversement pour certaines personnes ; elles ont alors la possibilité de parler avec une psychologue bénévole de Planète Urgence qui les aidera à restituer cette expérience et à réintégrer leur vie quotidienne.

Enfin, différents moyens de poursuivre leur engagement seront présentés aux volontaires, comme par exemple intégrer le programme Ambassadeur de Planète Urgence.

COÛT DE LA MISSION

➡ LES COÛTS FIXES DES MISSIONS PRIS EN CHARGE PAR PU (ET COUVERTS PAR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES OU LES DONS INDIVIDUELS) SONT :

- Les frais d'identification des partenaires et de sélection de la mission,
- Les frais d'évaluation des résultats et impacts de la mission,
- Les frais de formation et de préparation au départ du volontaire,
- Les coûts administratifs de préparation du départ du volontaire en mission,
- Les coûts de communication afférents à la préparation du départ en mission du volontaire,
- Les coûts de coordination entre Planète Urgence et ses partenaires locaux, avant, pendant et après la mission,
- Les frais de transfert du volontaire depuis le lieu d'arrivée (rendez-vous) dans le pays jusqu'au lieu de déroulement de

la mission,

- Les frais d'encadrement du volontaire pendant sa mission par le personnel du partenaire opérationnel,
- Les frais de transports dans le pays, nécessaires à la réalisation de la mission,
- Le coût du logement du volontaire (à l'hôtel ou chez l'habitant ou similaire, avec parfois une chambre à partager avec un autre volontaire, du même sexe, et avec des lits séparés) pendant toute la durée de la mission,
- Le coût des repas du volontaire (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) pendant toute la durée de sa mission,
- Le coût du contrat d'assistance pour le volontaire couvrant ses soins en cas de blessure ou maladie grave contractée sur le terrain de la mission, sa responsabilité civile et son rapatriement sanitaire.

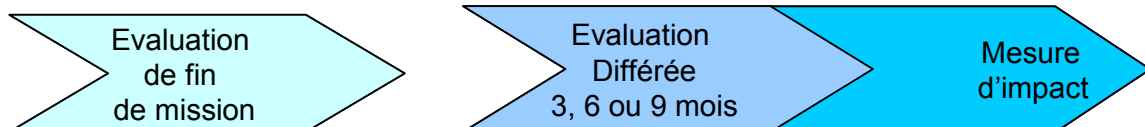
➡ LES FRAIS VARIABLES EN FONCTION DE LA MISSION PRIS EN CHARGE PAR LE VOLONTAIRE

- Les frais de voyage jusqu'au lieu d'arrivée (rendez-vous) dans le pays où se déroule la mission,
- Les éventuels frais de visa (obligatoire : se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays sur l'ensemble des conditions d'entrée dans le pays, validité du passeport, papiers nécessaires pour le visa, même si le visa est délivré à destination ou qu'il n'y en a pas besoin),
- Les frais de médicaments liés à sa prophylaxie personnelle, incluant les vaccins obligatoires (il est impératif de se renseigner auprès de l'institut Pasteur ou d'un service de vaccination hospitalier),
- Toutes ses dépenses à caractère personnel : photos, communications, courriers, boissons, tabac, cadeaux, souvenirs, etc... Cette liste n'est pas exhaustive,
- Les frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux journées de formation ne sont pas remboursés aux volontaires qui ne résident pas en région parisienne mais peuvent faire l'objet d'une réduction fiscale par l'intermédiaire d'un abandon de frais. Dans le cas où une convention de formation a été établie, le volontaire peut obtenir, dans certains cas, le remboursement de ces frais.

Les Processus d'évaluation et de mesure d'impact



Mesurer et évaluer ses actions sur ses délégations est une priorité de Planète Urgence. Nous avons donc progressivement mis en place des processus qui permettent de mesurer l'efficacité et la pertinence des missions :



Evaluation tripartite réalisée en fin de mission sur le terrain avec les acteurs des missions (), le partenaire local et le volontaire.*

Evaluation des missions sur le terrain auprès des participants réalisée par le référent local.

Evaluation des conséquences des interventions sur la vie et les projets des populations, bénéficiaires directs et indirects des missions.

(*) Les acteurs des missions (bénéficiaires) sont les participants aux actions de formation pour adultes, ou les instituteurs, animateurs ou bibliothécaires pour les missions écoles, ou encore les conservateurs ou chercheurs dans les parcs.

EVALUATION DE FIN DE MISSION

À la fin de chaque mission, une évaluation réciproque est menée par les trois parties concernées (le partenaire, le représentant des bénéficiaires, le volontaire), au cours d'une réunion dont l'ordre du jour est préétabli et selon une grille spécifique par type de mission. Cette évaluation permet à chaque partie de s'exprimer sur le contenu et le déroulement de la mission par rapport aux attentes exprimées au début. Cette évaluation permet de valider le succès (ou l'échec) de la mission par rapport aux attentes des parties.

Cette grille une fois remplie est remise aux acteurs concernés et transmise au siège. Les informations ainsi obtenues sont renforcées par :

- Le rapport de mission rédigé par le volontaire à son retour et transmis aux coordinateurs de mission (CDM), selon une trame mise à disposition sur le site de PU,

- Un espace d'expression pour les volontaires une fois rentrés, qui peut être
 - soit un débriefing réalisé par les CDM en face à face ou au téléphone,
 - soit la journée appelée Programme d'Accompagnement au Retour (PAR), récemment mise en place, lors de laquelle les volontaires peuvent livrer «à chaud» leurs impressions et pointer les dysfonctionnements comme les points forts de leur mission, ainsi que les suites à donner.

À partir de ces informations, les CDM pourront ainsi remettre à jour les «fiches projets» permettant l'initialisation des prochaines missions.

ÉVALUATION DIFFÉRÉE (À 3, 6 OU 9 MOIS) ET MESURE DE L'IMPACT DE NOS MISSIONS

Pour les missions de renforcement de capacité, six mois environ après la fin d'une mission, le partenaire local est chargé de rencontrer les bénéficiaires pour remplir un questionnaire qui vise à appréhender l'efficacité à moyen terme de la mission sur l'avancée du projet.

Le questionnaire s'articule autour de trois axes :

- Evolution du projet : Qu'est-ce que la formation a permis de réaliser à cette date ? Où en est le projet ? Quelles améliorations la formation a-t-elle permises ? Éventuellement quels effets pervers la formation a-t-elle pu entraîner ? Quelles conséquences concrètes la formation apporte-t-elle pour les bénéficiaires en termes d'évolution de leur projet personnel ou professionnel, d'améliorations rencontrées au quotidien, éventuellement d'impact sur le niveau de vie (qualité de vie ou revenus) ? Est-ce que les conséquences de la formation ouvrent vers de nouvelles perspectives ?
- Compétences acquises : Est-ce que les bénéficiaires ont formé depuis d'autres personnes ? Si oui comment, combien et dans quel but ?
- Besoins complémentaires : Quelles missions suivantes peuvent être envisagées (formation, audit, conseil) et à quelles fins ?

Après avoir procédé aux différentes évaluations de la mission citée ci-dessus, nous cherchons à connaître les impacts de nos interventions à long terme.

À cet effet, au cours de l'élaboration de la Fiche Projet sont définis conjointement avec le partenaire local les impacts attendus et des indicateurs et critères de suivi, pour mesurer le degré d'atteinte de l'objectif visé, et au-delà de l'objectif, les conséquences à plus long terme sur la vie et les projets des populations auprès desquelles nous intervenons. Ainsi nous pouvons évaluer quantitativement et qualitativement comment les projets mis en œuvre grâce aux missions réalisées impactent les conditions de vie des participants au projet et des populations qui les entourent.

Les indicateurs et critères de suivi sont «des marqueurs» ; mesurés avant le début d'une mission, puis après la fin de la dernière mission, et ensuite 3 à 9 mois plus tard ; ils restituent dans le temps et dans la durée une mesure du degré de réussite.

Ce processus est extrêmement important car il nous permet :

- de renseigner nos partenaires du Nord et du Sud sur les conséquences concrètes possibles du Congé Solidaire, sur ce qui est efficace et ce qui l'est moins,
- de capitaliser nos savoir-faire et d'en tirer des enseignements pour la suite, en somme de nous adapter et de nous améliorer en exerçant un regard critique sur nos résultats,
- d'être transparents sur l'efficacité de notre programme vis-à-vis de nos interlocuteurs : partenaires terrain, bailleurs, volontaires, entreprises partenaires, en présentant des résultats réels objectivés par des critères mesurables.

🔄 EXEMPLES D'INDICATEURS ET DE CRITÈRES DE SUIVI

Les indicateurs se répartissent en trois catégories :

Indicateurs mesurant les acquis de la mission : maîtrise technique, utilisation de nouveaux outils, mise au point de nouveaux produits ou services.

- Par exemple, quels sont les gains et compétences développés avec les nouvelles connaissances acquises (rédaction plus rapide, meilleure mise en page, économies de frais de secrétariat) ?
- Meilleure argumentation, prise de parole en public plus facile, obtention de financements
- Acquisition de nouveaux clients, augmentation des revenus, nouveaux investissements, etc.

Indicateurs mesurant le nombre de bénéficiaires directs et indirects et l'utilisation faite par eux de leurs nouvelles compétences ou les effets économiques sur leur projet :

- Bénéficiaires : nombre de personnes formées, quelle démultiplication vers de nouveaux bénéficiaires, bénéficiaires indirects, etc.
- Comment les membres de la structure bénéficiaire ont-ils dépensé les nouveaux revenus : investissements, amélioration des conditions de vie, etc. ?

Indicateurs mesurant les apports sur le plan social ou économique du projet dans la communauté :

- Chiffre d'affaires de la structure artisanale soutenue : prix de vente unitaire, quantité vendue (par jour, par semaine, par mois), chiffre d'affaires réalisé, etc.
- Investissements des bénéficiaires
- Montage de projet : nombre de projets finalisés, quelle autonomie, identification forces/faiblesses, accès à de nouveaux financements, etc.

➡ QUAND FAIT-ON LE SUIVI DES IMPACTS ?

Pour les missions de renforcement de capacité, la mesure des impacts est réalisée entre 3 à 9 mois après la dernière mission, en fonction de la nature des impacts attendus du projet.

Pour les missions de soutien scolaire et des missions d'éco-volontariat en général : sauf exception, le suivi des impacts se fait à date fixe, une fois par an.

CONCLUSION

Le processus d'« évaluation permanente des missions » est constitué d'évaluations en temps réel et en temps différé qui analysent les résultats de nos actions. C'est un processus complexe mais solide que nous aspirons continuellement à améliorer. Toutes ces démarches ont aussi pour but d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le dispositif, au Nord comme au Sud.

Annexes

Les délégations Planète Urgence

MADAGASCAR	Accord de siège obtenu en mars 2009
BÉNIN	Autorisation d'exercer obtenue en octobre 2007 L'accord de siège ne pourra être obtenu qu'après étude par les autorités des rapports financiers et d'activité annuels spécifiques à l'activité P.U au Bénin de ces 3 années, et localement certifiés conformes par expert-comptable béninois.
MALI	Enregistrement en avril 2008 ; Accord-cadre à obtenir à partir d'avril 2011 (après 3 années d'enregistrement officiel).
CAMEROUN	Autorisation d'exercer obtenue en avril 2010